

Un réseau en action APPARTEMENT DE JOUR

À l'Al, Anita doit affronter un dédale administratif

Âgée de 22 ans, Anita souffre de problèmes psychiques et se retrouve confrontée à un dédale administratif qui semble inextricable. Alors que divers services officiels se renvoient la balle en permanence, elle trouve une aide financière et psychologique auprès de l'Appartement de jour (ApAJ), qui l'accompagne dans ses démarches.

Jeune Portugaise de 22 ans, Anita est arrivée en Suisse à l'âge de 13 ans avec sa famille. Elle est placée dans un foyer hors canton pour divers problèmes familiaux et scolaires. À la fin de sa scolarité obligatoire, l'institution vaudoise lui propose une évaluation et formation prises en charge par l'Al, qui se fait en Valais. Puis retour dans le canton de Vaud où elle va vivre chez une ancienne éducatrice! Elle fait un stage dans une crèche, puis obtient une demi-rente Al en raison de problèmes psychiques (elle ne peut pas travailler en raison, notamment, de phobies).

Comme sa famille habite Genève, elle demande à revenir habiter dans ce canton. Elle est alors suivie par un service social du canton de Vaud pour la part non couverte par la demi-rente Al. On l'adresse au service d'ergothérapie ambulatoire, qui fait appel à l'Appartement de jour (ApAJ) à Genève pour un suivi!

Au printemps 2014, l'ApAJ entame des démarches - qui s'avèrent compliquées - auprès du service social vaudois. Grâce à des appuis dans une coopérative d'habitation, l'association aide cette jeune personne à trouver un logement moins cher (CHF 468.-) que la sous-location précédente abusive, de CHF 1000.-.

Le CAPAS regroupe 34 associations offrant des services multiples : accueil d'urgence pour personnes en détresse, conseil et soutien social, psychologique et juridique, activités de réinsertion, intégration de migrants, lutte contre toute forme d'exclusion...

Commence alors un long parcours du combattant! Pour lui établir un permis de séjour, l'Office de la population de Genève doit d'abord recevoir une attestation de départ du service social vaudois... Par ailleurs, Anita reçoit jusqu'alors du service social vaudois le RMI pour compléter sa demi-rente (CHF 780.-); il faut donc demander à l'Hospice Général une aide financière pour remédier à sa suppression en raison du changement de canton. Or, on lui notifie que tant qu'elle n'a pas de permis de séjour, elle n'a pas de possibilité de recevoir une aide financière et si elle officialise son départ du Canton de Vaud elle ne pourra plus bénéficier du RMI...

C'est ce qui arrive en mai 2015 : elle ne reçoit plus d'aide financière et vit à Genève avec CHF 780.-, sans droit à une aide de l'HG car c'est le service des prestations complémentaires (SPC) qui doit intervenir pour compléter sa demi-rente. Chaque service se renvoie la balle et l'ApAJ ne peut rassurer cette personne sur la possibilité d'une issue favorable!

Après plusieurs allers-retours entre Infor jeune (HG) et le Centre d'Action Sociale (CAS) du quartier de domicile, censé prendre en charge le dossier, une assistante sociale de ce dernier reçoit enfin la jeune femme pour lui dire que dans ce cas le CAS peut donner une aide administrative mais pas financière, tant qu'une demande au SPC est en cours... Mais le SPC demande pendant 3 mois, chaque mois, un nouveau document qui doit être fourni par le service social du canton de Vaud.

Démarches éprouvantes émotionnellement

Bref, comme Anita a de sérieux problèmes de gestion administrative - qui engendrent chez elle des débordements émotionnels importants -, elle ne peut effectuer seule toutes ces démarches.

L'ApAJ doit, pendant plusieurs mois avancer de l'argent à cette personne pour ne pas augmenter ses dettes, avec l'espoir que bientôt le SPC rembourse les frais encourus. Après 17 mois de démarches en tous genres, des moments de découragement et de colère, les choses avancent enfin et fin août 2015 le SPC annonce qu'il va prendre en charge le complément de la demi-rente, mais pas la partie employable de cette personne. Cette jeune femme peut déjà rembourser une partie de ses dettes et surtout anticiper les mois à venir et envisager de payer ses factures !

Au-delà de toutes les questions que l'on peut se poser quant à ce dédale administratif sans fin, on peut se demander ce qu'il se serait passé si l'ApAJ ne pouvait pas aider cette personne tant au niveau des finances que du soutien et de l'aide administrative...



Un réseau en action **ASPASIE**

La délicate reconversion de Daniela

Daniela exerce la prostitution dans les rues des Pâquis depuis huit ans. Aux prises à de grosses difficultés financières et souhaitant ne plus mentir sur son travail à ses jeunes enfants restés en Espagne, elle souhaite se reconvertir et craint de demander l'aide des services sociaux...

Originaire d'Équateur mais titulaire d'un passeport espagnol, Daniela a 45 ans. Faute de travail en Espagne et voyant sa situation économique se péjorer très rapidement, elle est venue en Suisse il y a huit ans dans l'idée - suggérée par des connaissances - d'y exercer la prostitution. À son arrivée, elle obtient un permis B lié à son activité dans la prostitution.

Ne parvenant pas à signer un logement à son nom pour travailler - en raison d'une loi restrictive -, elle reste dépendante des patrons de salon qui pratiquent des loyers excessifs.

Si elle avait l'impression de gagner de l'argent facilement au départ, elle s'aperçoit rapidement que les revenus sont aléatoires et que la concurrence est ardue. Elle a de lourdes charges financières à assumer mensuellement. Ses revenus ne lui permettent que difficilement de payer sa chambre (3000 CHF/mois), son assurance maladie, ses impôts, son AVS... Elle doit également envoyer de l'argent pour ses deux enfants, de 12 et 8 ans, restés en Espagne, et pour sa mère en Équateur.

Le suivi de ses démarches administratives est rendu difficile par le fait qu'elle ne reçoit que de manière très irrégulière son courrier (elle est tributaire du gérant de son lieu de travail, qui le lui remet de manière aléatoire).

Le CAPAS regroupe 34 associations offrant des services multiples : accueil d'urgence pour personnes en détresse, conseil et soutien social, psychologique et juridique, activités de réinsertion, intégration de migrants, lutte contre toute forme d'exclusion...

En entretien, Daniela confie à l'association Aspasie qu'elle est épuisée par le travail pour lequel elle passe de longues heures sur le trottoir à attendre. Elle travaille dans la rue aux Pâquis et ne quitte que rarement le quartier, de peur d'être reconnue ailleurs. Logeant sur son lieu de travail, il lui est difficile de séparer vie privée et vie professionnelle. Elle fait part de la difficulté que représente pour elle le fait d'être loin de ses enfants, même si elle essaie de retourner tous les 2 mois en Espagne. Elle aimerait parfois les faire venir à Genève, mais cela soulève de nombreuses questions également : personne de sa famille n'est au courant de son travail réel à Genève; seule sa sœur est dans le secret. Le fait de devoir toujours mentir à ses enfants est de plus en plus difficile pour elle.

Hispanophone, Daniela ne maîtrise que quelques mots de français et d'anglais. Elle aimerait pouvoir suivre des cours de français, qui lui permettront peut-être un jour de changer de travail. Dans ce but, le relais est fait vers l'association SOS-Femmes, qui pourra la soutenir dans son projet de formation et envisager avec elle une réorientation professionnelle. Il lui est toutefois difficile d'être assidue aux cours qui lui sont proposés, car elle travaille de nuit et est souvent fatiguée en cours.

Au fil des entretiens, Daniela a de plus en plus envie de quitter le milieu de la prostitution, d'avoir une vie « normale ». Avec le soutien de SOS-femmes, elle a pu rédiger un CV, qu'elle aimerait pouvoir apporter dans des restaurants, car elle a déjà une expérience dans la restauration. Elle hésite toutefois et reporte ce projet à plusieurs reprises, car elle a peur de se retrouver face à un client dans un autre contexte que celui où elle l'a connu. Il lui est difficile de se projeter dans une autre activité professionnelle tant qu'elle est encore active dans la prostitution.

Un autre obstacle vient compliquer sa reconversion : à Genève, elle vit dans le lieu où elle travaille et elle n'a pas d'amis en Suisse qui pourraient l'héberger. La recherche d'un lieu d'hébergement, à défaut d'un logement, s'avère extrêmement compliquée. En entretien, nous l'informons qu'elle pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'Hospice Général pendant une période de transition. Elle qui a toujours été indépendante et n'a jamais demandé de l'aide à l'État a de la peine à imaginer cette option; elle craint également que son permis B ne soit pas renouvelé au cas où elle serait aidée par l'HG.

La décision de demander une aide financière à ce dernier est le fruit d'une longue réflexion, souvent quand la personne a épuisé toutes les alternatives. Dans son cas, comme elle se sent épuisée, elle s'y résout finalement. Nous l'accompagnons dans les démarches : prise de rendez-vous, information et récolte des documents indispensables pour pouvoir obtenir une aide financière... Aspasie l'accompagne physiquement pour le premier entretien, afin que le relais se passe le plus sereinement possible.



Un réseau en action **BOULEVARDS**

Naya travaille sur le trottoir depuis qu'elle a 16 ans...

C'est son père lui-même qui les a amenées à Genève, elle et ses deux soeurs, pour faire le trottoir et contribuer ainsi à maintenir toute la famille en Hongrie. A 19 ans, elle se présente un soir au Bus Boulevards pour demander une Interruption volontaire de grossesse.

Naya a 19 ans. Elle est Rom, originaire de l'est de la Hongrie. Elle n'a jamais été scolarisée et, comme ses deux sœurs, elle travaille sur le trottoir depuis qu'elle a 16 ans. C'est leur père luimême qui les a amenées en Suisse et veille à leur sécurité lorsqu'elles travaillent. Une partie importante du fruit de leur travail sert à maintenir toute la famille en Hongrie. En effet, cette dernière est extrêmement stigmatisée et personne n'a d'emploi.

Naya se présente un soir au bus Boulevards avec une demande d'interruption volontaire de grossesse. Cela révèle qu'elle travaille sans se protéger. Le bus Boulevards, structure d'accueil bas seuil, lui donne de l'information écrite en hongrois au sujet des IST (infections sexuellement transmissibles) et des lieux où effectuer un dépistage (le Programme santé migrants des HUG et des labos privés partenaires).

Comme Naya travaille avec un permis IMES (90 jours), elle n'a pas de couverture médicale et doit

être aiguillée vers la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO). Même là, il sera difficile de lui obtenir des soins : elle est en effet Hongroise et la Hongrie fait partie des pays européens dont les ressortissants sont censés avoir une assurance maladie européenne. Naya parle uniquement hongrois, la communication est difficile. D'autres interlocuteurs du réseau sont mobilisés pour trouver une solution: traductrice bénévole, planning familial, Appart'74 (association en France voisine qui accueille, écoute et accompagne des personnes en situation ou en risque de prostitution).

La situation est très urgente car Naya en est déjà à 10 semaines de grossesse. Finalement, après de nombreux allers-retours entre Aspasie-Boulevards, la CAMSCO et les autres partenaires, une prise en charge sera acceptée, par l'intermédiaire d'Appart'74, au Centre Hospitalier Alpes Léman, en France voisine. Et l'intervention est gratuite!

Il faut également noter que Naya travaille toujours en groupe et que son père, comme d'autres hommes censés la protéger, ne sont pas vus par elle comme des « maquereaux ». De plus, le groupe de femmes dont elle fait partie a souvent recours à la violence afin de s'octroyer certains morceaux de trottoir...

Sans bien sûr vouloir les obliger à arrêter le travail du sexe (seul revenu pour la famille élargie), il est très important d'aider ces jeunes femmes à s'affranchir de certaines pressions et à trouver une première étape vers un processus d'autonomisation.



Un réseau en action CARITAS

Annette, à la retraite et surendettée...

Veuve de 72 ans, Annette soutient financièrement sa famille depuis des années, sans s'autoriser le moindre plaisir, et se retrouve avec un surendettement considérable. Caritas tente de trouver avec elle des pistes en vue d'un assainissement de sa situation.

Suissesse âgée de 72 ans, Annette est veuve et enseignante retraitée. Mère adoptive de deux enfants adultes - tous les deux mariés -, elle a été famille d'accueil pour deux autres enfants, tous adultes et indépendants sauf un des quatre enfants.

Elle est venue à Caritas sur les conseils d'un huissier de l'Office des Poursuites en 2012 pour d'importants retards dans le règlement de ses impôts, ce qui lui a valu un séquestre sur sa rente du 2e pilier pendant quelques mois.

Alors que le total de ses ressources mensuelles se monte à CHF 6'200.-, sa dette auprès de l'Administration fédérale des contributions est de CHF 180'000.-!

Annette sollicite Caritas pour évaluer ensemble sa situation dans la perspective de trouver une solution à ses dettes. Elle se trouve dans un état de fragilité aiguë et semble profondément affectée par ce qui lui arrive. L'assistante sociale apprend que la retraitée va hériter d'un membre de sa famille tout prochainement et recevra la somme de Fr 50'000.-

Chercher des pistes de désendettement

Les deux premiers entretiens ont permis d'établir un budget complet et de comprendre pour quelles raisons la situation s'est aggravée à ce point : un des fils d'Annette, âgé de 48 ans et père de 4 enfants mineurs, vit en République dominicaine avec sa femme. Les deux conjoints ne sont pas capables d'une autonomie sociale et familiale normale. Depuis des années, la maman est le soutien financier de toute cette famille.

Par ailleurs, son fils est au bénéfice d'une rente Al depuis sa majorité, mais pendant plusieurs mois il n'a plus touché sa rente car il n'y a pas de convention entre la Suisse et le pays où il réside... Ne pouvant faire des allers et retours tous les trois mois, la caisse de compensation n'a plus versé de rente sur son compte.

Son fils fait subir à Annette un véritable harcèlement psychologique depuis de nombreuses années pour obtenir de l'argent. Terrifiée face à son fils, elle s'est ainsi mise en danger financièrement.

L'assistante sociale arrive à la conclusion que pour libérer Annette du poids qu'elle subit depuis des décennies, un service autre que Caritas devrait prendre en charge le fils pour effectuer à sa place les tâches administratives (renouvellement du permis C, démarche auprès de l'OCAI pour les rentes complémentaires AI pour ses enfants, etc.)

De nombreuses questions restent à résoudre : une demande de curatelle fait-elle sens dans cette situation ? Quel soutien, le curateur pourrait-il alors apporter au fils d'Annette ? Et quels outils faut-il proposer à Annette pour éviter que sa situation s'aggrave encore ? Il y a plusieurs pistes d'action mais il faut bien maîtriser tous les paramètres permettant de déterminer s'il est possible d'accompagner cette personne vers une faillite, un plan de désendettement ou un prêt sans intérêt avec une capacité de remboursement sur 3 ans.

Au fur et à mesure des rencontres, Annette s'est beaucoup confiée autour du mal-être de son fils et des pressions qu'il exerce sur elle. Depuis sa retraite, cette dame ne s'autorise aucun plaisir, car une grande partie de ses ressources mensuelles est versée à son fils et à sa famille.

Une évaluation quant à un soutien autre qu'administratif et financier est également effectuée avec Annette afin de lui assurer une meilleure stabilité.



Un réseau en action CAMARADA

Maria, mère de 3 enfants, au chômage, battue et violée...

Chômage, problèmes d'intégration et grande précarité, violences physiques et sexuelles... Cette maman de 3 enfants était au bord de la rupture. Progressivement, des solutions sont trouvées et un avenir moins sombre se profile à l'horizon.

Maria a 36 ans. Elle est Portugaise, née en Guinée dont elle est originaire. Ne connaissant pas l'Afrique - car elle vit à Lisbonne depuis l'âge de 3 mois – elle est arrivée en Suisse en 2012 et est titulaire d'un permis B. Séparée, elle a trois enfants – sans permis - scolarisés à Genève. Maria se trouve dans une situation dont elle ne sait comment se sortir : au chômage, pas d'aide de la part de l'Hospice général, pas d'allocations familiales, difficultés à payer les frais de santé...

L'association Camarada entre en jeu : elle la soutient notamment par des cours d'alphabétisation et d'informatique et assure très vite un suivi santésocial, qui met en lumière un profond état d'anxiété et un équilibre psychique inquiétant. Après consultation d'un médecin, qui lui prescrit des anxiolytiques et un traitement antidépresseur, Maria finit par se dévoiler un peu : elle vit avec un homme qui l'héberge avec ses enfants, mais il lui fait subir des violences physiques et sexuelles. Elle

n'ose pas quitter le domicile, car elle est responsable de ses trois enfants et n'a pas d'amis à Genève pour l'héberger. Il faut trouver une solution dans l'urgence, un vendredi soir...

Travail en réseau efficace !

Là aussi, le soutien de Camarada s'avère décisif : Maria est accompagnée au poste de police, qui contacte l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS). Si elle s'était rendue seule au poste de police, les enfants et cette mère auraient été accueillis à l'asile de nuit pour le week-end, hébergement inadapté dans cette situation. Il a fallu insister fermement pour une solution d'hébergement plus adaptée. Lors de si-

tuation de violences physiques et sexuelles il est très important que la femme soit soutenue dans ses démarches. La famille sera hébergée à l'hôtel pour le week-end.

Rendez-vous est ensuite pris avec le Centre LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) – autre membre du CAPAS - pour évaluer la situation et entreprendre les démarches sociales (lieu intermédiaire d'hébergement, aide financière et soutien de Maria). Un excellent travail de réseau se met ainsi en place.

Si l'Hospice général n'entre pas en matière pour un soutien financier, il interviendra pour la recherche d'un logement social. Après avoir vécu de façon transitoire dans un logement financé par le Centre LAVI, la petite famille vit aujourd'hui au Cœur des Grottes avec ses trois enfants. L'adaptation n'est pas très facile pour les enfants, qui sont déjà grands. Ils ont changé de quartier, d'école, et ces changements sont une source de stress et influencent leur apprentissage de formation. Quant à elle, Maria est toujours au chômage, mais elle a le projet de suivre une formation d'employée à domicile (suivi individuel pour une entrée en emploi assuré par Camarada). Elle souhaite par la suite trouver du travail et être autonome.



Un réseau en action CENTRE SOCIAL PROTESTANT

Victoria, chômeuse et endettée...

À 32 ans, en Suisse depuis 2002, Victoria se retrouve au chômage et fortement endettée, avec un arriéré de loyer. Les démarches auprès des services sociaux se révèlent compliquées et les décisions prises rendent une sortie de crise encore plus ardue...

Victoria a 32 ans, célibataire et originaire de la République Démocratique du Congo. Elle a trois enfants à charge. Elle est en Suisse depuis 2002 et titulaire d'un permis B. Vendeuse-caissière, elle a perdu son emploi. Au bénéfice d'indemnités de chômage, elle perçoit aussi des prestations complémentaires familiales (PCFam). Elle bénéficie en outre de subsides de l'assurance maladie et d'une allocation logement et d'allocations familiales. A noter que la somme de toutes ces aides reste extrêmement modeste...

Victoria est également surendettée. Elle est réorientée par l'Hospice général et sollicite le CSP en raison d'un arriéré de loyer pour lequel elle a reçu un commandement de payer. Après le premier entretien, les priorités concernent la mise à jour du loyer et l'opposition à la décision des PCFam, qui se révèle erronée. En effet, le SPC (PCFam) tient compte d'une pension alimentaire hypothétique pour un de ses fils, malgré une lettre explicative envoyée par Victoria. Suite à la prise de contact avec la régie, l'arriéré de loyer est payé grâce à une recherche de fonds. Finalement, après plusieurs oppositions - dont la dernière adressée à la Direction du SPC -, ce service a rendu cinq mois plus tard une décision sur opposition conforme à la loi.

Le CAPAS regroupe 34 associations offrant des services multiples: accueil d'urgence pour personnes en détresse, conseil et soutien social, psychologique et juridique, activités de réinsertion, intégration de migrants, lutte contre toute forme d'exclusion...

Au passage, on peut constater que les décisions rendues par le SPC sont incompréhensibles pour les usagers et posent souvent problème. Une autre communication ou une autre organisation à l'interne du SPC pallierait-elle à ce problème?

Victoria arrive ensuite en fin de droit aux indemnités de chômage. Elle doit donc s'inscrire auprès de la caisse d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative. Le SPC (PCFam) rend une décision d'aide sociale en tenant compte des allocations familiales, alors qu'elle ne les percevra pas avant plusieurs mois. Le CSP entame alors diverses démarches pour résoudre la situation (contact avec l'OCAS, recherche de fonds pour couvrir diverses

factures courantes arriérées, etc.). Entretemps, Victoria a dû réduire drastiquement le poste alimentation et emprunter de l'argent, avec toutes les tensions relationnelles que cela peut générer...

Dans cette situation complexe, Victoria est tributaire du système complexe des allocations familiales. Les caisses peuvent notamment mettre plusieurs mois pour statuer et effectuer les versements des prestations, plongeant certains bénéficiaires dans la précarité. Quand la personne perçoit le rétroactif des allocations familiales, elle peut bien entendu rembourser ses dettes privées et les charges courantes impayées mais la désorganisation budgétaire engendrée risque de se poursuivre encore quelques mois.

Des dettes importantes

Victoria a contracté des dettes bien avant de se retrouver au chômage (elle a un relevé de l'Office des poursuites mentionnant environ CHF 30'000.- d'actes de défaut de biens). L'origine des dettes n'est pas claire car elle reste très évasive à ce propos. Mais il est établi qu'elle a connu un parcours professionnel chaotique : alternance de périodes d'emplois à temps partiel et de chômage.

Comme les revenus de Victoria sont insaisissables selon les normes de la Loi sur les poursuites, elle n'a donc aucune quotité disponible pour envisager un rachat des actes de défaut de biens. Or on peut rappeler qu'être endetté ou surendetté peut être un frein à l'emploi, à l'accès au logement et au bien-être...



Un réseau en action ASPASIE (MALE SEX WORK)

Diallo, mineur isolé renvoyé de Suisse...

Arrivé à Genève de Guinée Conakry en passant par l'Espagne, Diallo est enregistré comme majeur alors qu'il n'a que 15 ans. Aspasie le rencontre aux Pâquis où il est contraint de se prostituer pour subvenir à ses besoins élémentaires. Malgré les tests osseux prouvant son jeune âge, il finira par être renvoyé en Espagne...

Diallo a 15 ans. Il est de Guinée Conakry et a quitté son foyer, il y a un an. C'est une situation familiale délétère qui a motivé son départ pour l'Europe. Il est arrivé en Europe par l'enclave espagnole de Ceuta, puis Almeria et Barcelone. Il a ensuite quitté l'Espagne et est arrivé en Suisse (à Vallorbe), où il a été enregistré avec une date de naissance de majeur, avec la nationalité de Guinée-Bissau...

Dans le cadre du projet Male Sex Work (MSW), Aspasie a développé une action de médiation de quartier sur la zone des Pâquis et de la gare. Cette action a pour objectif de pouvoir agir sur la cohabitation des femmes et des hommes qui se prostituent avec les jeunes africains connus pour le deal de rue et présents en masse dans le quartier.

Lorsque Diallo est entré en contact avec Aspasie, il était à Genève depuis un mois. Il avait dormi, dans un premier temps au campement de la Perle du lac et apparaissait extrêmement fragile. Depuis quelques jours, il était hébergé par des « amis » et devait se « soumettre à quelques contreparties ». Il vivait une forte pression et semblait perdu.

Après une discussion en équipe, le travailleur social d'Aspasie saisit alors le Tribunal de Protection de l'Adulte et

de l'Enfant (TPAE) pour signaler les inquiétudes concernant Diallo et demander sa prise en charge. Entre-temps il se fait attraper pour vente de marijuana et écope d'une ordonnance pénale comme majeur. MSW l'oriente vers une avocate pour faire un recours et interpeller le ministère public sur sa minorité. Le ministère public est prêt à faire une analyse osseuse. La semaine suivante, la présidente du TPAE signe une ordonnance demandant une prise en charge par le SPMI et une évaluation de sa situation.

Le SPMI rencontre Diallo lors d'un entretien où une collaboratrice d'Aspasie est présente. En 15 minutes le sort de Diallo est fixé : il est majeur et le SPMI reconnaît qu'il vient de Guinée Conakry, puisqu'il est francophone. Aspasie tente alors d'interpeller par téléphone les personnes en charge. Le SPMI ne reconnaît apparemment pas le test osseux comme preuve. La peur de se « faire avoir » par des jeunes est très présente lors des différents entretiens téléphoniques. Le cas Dublin est souvent appliqué sur des mineurs, contrairement aux engagements internationaux. L'État semble dépassé par ses situations.

La semaine suivante, le travailleur social d'Aspasie reçoit un appel du centre de détention de Favra annonçant l'arrestation de Diallo. L'accord est donné pour pouvoir le visiter la semaine suivante et rappel est fait de l'ordonnance du TPAE, de l'évaluation en cours par le SPMI et du nom de son avocate. Or 48h plus tard, Diallo annonce son renvoi imminent vers l'Espagne! Malgré plusieurs fax rappelant les différentes procédures en cours, Diallo est renvoyé à Madrid.

Depuis, le travailleur social est en contact régulier avec Diallo. Une personne peut le rencontrer et l'orienter à Madrid, où il a droit à une seule nuit d'hébergement le jour de son arrivée. Il quitte ensuite l'Espagne pour la France. À Paris il est pris en charge par la Protection de l'Enfance et déplacé depuis peu dans le centre d'accueil de Valbonne (à côté de Nice) en attente d'une place dans un centre où il pourra bénéficier d'une formation. Sa prise en charge en France a pu se faire sans autres preuves de sa minorité et on lui a attribué à cette occasion un nouveau prénom...

Depuis quelque temps, plusieurs structures s'inquiètent du nombre grandissant de mineurs isolés présents dans le canton. Apparemment, en quelques mois, la situation a explosé. L'État évalue les conditions d'existence dans les centres d'accueil. Les différentes structures concernées par ces jeunes doivent mener une réflexion pour contribuer aux réponses à apporter à ces jeunes.



Un réseau en action L'ORANGERIE

Le parcours chaotique de Sébastien

Âgé de seulement 27 ans, Sébastien a déjà derrière lui un parcours difficile. Renvoyé de l'école, sans place d'apprentissage, il vit très jeune de petits boulots et se débat dans des problèmes d'alcool, avec plusieurs tentatives de sevrage à la clé...

Âgé de 27 ans, Sébastien est Suisse. Il vient d'une famille de cinq enfants (de pères différents). Il a été élevé par sa mère et son beau-père et a très peu de contacts avec son père.

Sébastien a eu une scolarité difficile. Il arrivait à suivre, mais n'aimait pas l'école. Il double la 6e et se fait renvoyer en fin de 7e suite à trop d'absences et de renvois. Il finit sa scolarité par un préapprentissage au centre de Chevrens, mais en ressort à 16 ans sans avoir trouvé de travail ou d'apprentissage...

Il recherche une place d'apprenti dans le domaine de la carrosserie et du tuning, mais ne trouve rien et se décourage. S'ensuivent plusieurs années sans activité avec une consommation d'alcool qui devient petit à petit problématique.

À ce stade, on peut déjà se demander ce qui aurait pu être mis en place en termes d'accompagnement et de prévention du décrochage scolaire, puis de soutien vers un apprentissage ou un emploi, et enfin de dépistage du problème d'alcool...

Le CAPAS regroupe 34 associations offrant des services multiples : accueil d'urgence pour personnes en détresse, conseil et soutien social, psychologique et juridique, activités de réinsertion, intégration de migrants, lutte contre toute forme d'exclusion...

Durant les années qui suivent, il fait des petits boulots : missions de déménagement, nettoyages de fin de chantier... Vers 19 ans, Sébastien s'inscrit à l'Hospice général, qui lui demande d'aller d'abord s'inscrire au chômage, mais ses brèves expériences de travail ne lui ouvrent pas de droit aux indemnités. Par le biais de l'Office cantonal de l'emploi, il bénéficie toutefois d'un stage de tailleur de pierre-maçon durant deux ou trois semaines.

Au bout de deux mois, le suivi de l'OCE s'arrête et c'est l'Hospice qui prend le relais. Il y est suivi de 19 à 22 ans et se repose un peu sur l'argent qu'il reçoit... Mais la consommation d'alcool devient de plus en plus problématique et il se fait renvoyer de l'Hospice suite à plusieurs absences à des rendez-vous.

À 23 ans, retour à l'Hospice, à *Infor jeunes*, avec principalement un accompagnement au niveau de sa santé. Il s'en sort pendant quelques mois, car il a trouvé un travail dans une sandwicherie qu'il quitte après un conflit avec le patron (problème de salaire).

Vers 24 ans, après des crises (état dépressif, envies suicidaires, consommation d'alcool excessive), il fait plusieurs sevrages à Belle-Idée. À partir du deuxième, un suivi au CAAP (Consultation ambulatoire d'addictologie psychiatrique) se met en place.

Suite à ces sevrages, il devient abstinent au quotidien, mais continue de consommer quand il est en crise (énervement contre quelqu'un, dépression). Avec les médicaments, il avait réussi à arrêter. Un suivi au CAPPI (Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie intégrale) se met en place pour traiter son problème de dépression plutôt que sa consommation d'alcool. Mais il a fallu bien du temps et bien des internements pour que lui soit enfin proposé un suivi psychologique adapté...

Grosse crise il y a environ un an : suite à une dispute avec sa compagne, il s'alcoolise et met le feu à sa chambre d'hôtel (tentative de suicide). Il fait un séjour en prison et est actuellement en attente de jugement. Cela bloque depuis un an plusieurs démarches, comme la recherche d'un logement - il est obligé de vivre chez sa mère - ou l'interruption du suivi psychologique, imposée par la procédure.

Sébastien n'a pas consommé depuis cet épisode. Il est actuellement à l'Orangerie, où il montre une très grande motivation et une bonne capacité de travail. Il se sent mieux, n'a plus besoin de médication - à part parfois des somnifères - et souhaiterait avoir son propre appartement. Il a pour projet de commencer un apprentissage en lien avec l'entretien de jardin.

Reste que pour les personnes qui ont plus de 25 ans, il est difficile d'envisager une formation, en raison de leurs besoins financiers quotidiens, de leur passé scolaire souvent chaotique et de la réticence des employeurs...



Un réseau en action PAROLE

Catherine, ou la vie avec la dépression...

Catherine souffre de dépression chronique. Très dépendante de son encadrement, elle trouve en l'Association Parole un lieu de vie où elle peut combler sa solitude. Le soutien qu'elle reçoit de divers services semble cependant mal coordonné.

Catherine a 58 ans. Elle est à l'Al pour dépression chronique depuis plus de 15 ans. Elle a un long passé dans le domaine de la psychiatrie, a fait une trentaine de tentatives de suicide et a été hospitalisée à de nombreuses reprises à Belle-Idée.

Elle fréquente l'Association Parole depuis 2012 et y passe à peu près toutes ses journées. Elle estime avoir besoin de ce lieu pour combler sa solitude.

Catherine vit seule à Versoix et nous dit avoir fait des démarches avec son assistant social pour entrer bientôt dans un appartement protégé.

Elle fait régulièrement des rechutes, durant lesquelles elle devient très apathique. Souvent, dans ces moments, elle s'adresse au Centre Ambulatoire de Psychiatrie et Psychothérapie Intégrée (CAPPI) et demande à dormir là-bas.

Catherine est suivie par le même psychiatre depuis 12 ans (l'Association Parole n'a pas de contacts

avec lui). Elle prend un antidépresseur, des médicaments pour soulager son anxiété et des somnifères. Régulièrement, elle nous informe que le médecin a décidé de modifier son traitement, afin d'éviter les effets secondaires (prise de poids, agitation dans le sommeil, etc.)

Catherine est très dépendante de l'encadrement qui est mis en place autour d'elle. Elle fait régulièrement des rechutes, en particulier lorsque son psychiatre est en vacances, que l'équipe psychiatrique du CAPPI qui la suit régulièrement change, ou que son traitement est modifié par l'un ou l'autre de ces acteurs.

Les divers services entourant Catherine n'ont pas de contacts entre eux : médecin, assistants sociaux, psychiatrie, famille, Parole, etc. Personne ne semble faire le lien entre les phases où elle est très mal et les changements de médicaments ou les mouvements de professionnels. Aucune coordination n'est établie...

Catherine peine à prendre soin d'elle, de son physique. Elle grossit, se nourrit très mal et souffre de manque de souffle. À Parole, on lui rappelle régulièrement les règles d'hygiène, mais on ne sait pas ce qui est fait pas les autres acteurs. Il semble que les considérations alimentaires et physiques ne soient pas suffisamment prises en compte dans son suivi psychologique. On soigne la tête ou le corps, pas les deux en même temps.



Un réseau en action PREMIÈRE LIGNE

Léo, toxicomane et à la rue...

Originaire de France voisine, dépendant à l'héroïne et à d'autres drogues, Léo échoue à Genève en 2012. Sa santé physique et mentale se détériore rapidement et les hivers à la rue ne font qu'empirer les choses. Il n'a même plus la force de rentrer chez lui pour se faire soigner...

Léo est originaire de France voisine. Il est en rupture avec son environnement social et familial depuis plusieurs mois lorsqu'il décide de venir à Genève pour quelques semaines en 2012. Déjà dépendant à l'héroïne à son arrivée, sa consommation ne cesse d'augmenter et il devient consommateur d'un autre produit issu de la famille des benzodiazépines.

Très rapidement, son quotidien est uniquement centré sur la recherche et la prise de drogues. Il se rend au Quai 9 tous les jours pour consommer, mais aussi pour se mettre à l'abri, se reposer et bénéficier de soins. Il est pris en charge par le service de médecine communautaire de premier recours, qui effectue deux permanences par semaine au Quai 9. Par ailleurs, à plusieurs reprises, l'équipe doit faire appel au 144 car il est victime d'overdoses.

Ne pouvant prétendre à aucune aide sociale à Genève, Léo fait la manche pour subvenir à ses besoins. Plus le temps passe, plus son état de santé physique et mentale se détériore. Après un premier hiver à la rue, il exprime le souhait de repartir dans sa région natale. Il a perdu tous ses papiers d'identité et ne bénéficie plus du revenu d'insertion auquel il a droit en France.

Le CAPAS regroupe 34 associations offrant des services multiples : accueil d'urgence pour personnes en détresse, conseil et soutien social, psychologique et juridique, activités de réinsertion, intégration de migrants, lutte contre toute forme d'exclusion...

Il participe ponctuellement aux ateliers d'insertion bas seuil proposés à Première ligne. Il perçoit un petit pécule (10 francs de l'heure) qui l'aide à moins faire la manche et le décentre momentanément de la consommation. Durant cette période, Il tente de reprendre contact avec les structures susceptibles de l'aider en France. Mais sa très grande précarité et sa dépendance ne lui permettent pas d'être dans la régularité qu'exigent ces démarches. Il passe un deuxième hiver à la rue n'étant pas en mesure d'accéder au dispositif d'hébergement d'urgence de Genève en raison de sa consommation.

Après plusieurs contrôles d'identité, il finit par être incarcéré pour possession et vente de produits stupéfiants. Il est condamné à une peine de six mois de prison. Durant cette période, il bénéficie

d'une prise en charge médicale et un traitement de substitution à l'héroïne est mis en place. Pendant son incarcération, il est hospitalisé suite à un problème cardiaque. Il souffre d'une grave pathologie et devrait être opéré dans les mois qui suivent...

À sa sortie de prison, il revient au Quai 9, son seul lien avec des professionnels à Genève. Il demande un soutien pour prendre contact avec un centre de soins en France qui pourrait prendre le relais de la prescription de méthadone (traitement de substitution) et l'accompagner pour retrouver ses droits sociaux, notamment ceux liés à la prise en charge médicale qui lui permettrait d'être opéré du cœur.

Un rendez-vous est fixé, il est déterminé dans sa démarche de repartir sur son territoire d'origine, mais il est très vite « rattrapé par sa vie dans la rue ». Il rechute dans sa consommation de drogues et ne se rendra pas à ce rendez-vous. Depuis, il erre à nouveau autour de la gare Cornavin et s'apprête à vivre son quatrième hiver à Genève!

Beaucoup reste à faire à Genève pour le suivi des personnes toxicodépendantes comme Léo: mieux anticiper la sortie de prison et la préparer, favoriser les accompagnements transfrontaliers et l'accès aux traitements de substitution, etc.. Il conviendrait également d'élargir les possibilités d'accès aux hébergements d'urgence.